

TERMES DE REFERENCE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTIONNAIRES DU PROGRAMME « PDESAQ »
EN MATIERE DE PASSATION DES MARCHES

1. CONTEXTE DE L'ACTIVITE :

1.1 Contexte général :

L'enseignement constitue un pilier central de la stratégie de développement de la Tunisie. Le système tunisien de l'enseignement supérieur a connu une rapide expansion et le nombre d'étudiants a plus que triplé aux cours des 10 dernières années. Face à ces défis, le Gouvernement Tunisien a élaboré, dans le cadre du X^{ème} plan une stratégie et a par la suite développé un programme de réformes pour l'enseignement supérieur pour la période 2006-2011 intitulé «Programme de développement de l'enseignement supérieur et d'appui à la qualité (PDESAQ)».

Par ce programme, le Gouvernement Tunisien a l'intention d'accommoder la demande croissante pour l'enseignement universitaire et améliorer la qualité et la pertinence des programmes, et d'améliorer la viabilité financière du secteur.

Le Gouvernement Tunisien a sollicité l'appui de la Banque Mondiale à la première phase quinquennale (2006-2011) du programme décennal du Gouvernement Tunisien qui vise à développer un accès équitable, à mettre en place les changements institutionnels requis pour améliorer la qualité de l'apprentissage, la performance institutionnelle et l'efficacité des dépenses. Cet appui de la banque au programme sera financé par le biais d'un prêt à l'investissement sectoriel dont l'accord est en phase d'approbation.

1.2 Contexte spécifique :

La fonction passation des marchés est l'activité centrale de la mise en œuvre de ce programme co-financé par la banque mondiale. Il s'inscrit dans le cadre des activités quotidiennes des structures centrales et décentralisées du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MES). Ces structures seront chargées de la planification et de la mise en œuvre des activités des composantes et sous composantes du programme dont le mandat leur a été confié, y compris la passation des marchés de travaux, de biens et de services (autres que les services de consultants) ainsi que la sélection de consultants. La qualité de la mise en œuvre du processus de passation des marchés, de l'exécution des contrats et par voie de conséquence de l'atteinte des objectifs du programme dépendra des capacités de ces structures. Compte tenu de ce qui précède, cette capacité a fait l'objet d'une évaluation récente par le spécialiste en passation des marchés de la Banque Mondiale, lors des missions de préparation et d'évaluation du programme qui ont été conduites successivement en mois du mars et avril 2006. L'évaluation s'est penchée sur les aspects institutionnels et fonctionnels et de coordination des services responsables de la passation des marchés dans le cadre du programme.

Au cours de la préparation du programme, une évaluation générale des risques globaux que la passation des marchés fait peser sur l'atteinte des objectifs du programme a été menée. Les résultats de cette évaluation ont montrés que les risques d'atteinte des objectifs du programme sont élevés du fait d'une prise en charge insuffisante de la fonction de passation des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur. En effet, une mauvaise maîtrise du processus de passation des marchés peut être source de problèmes et de préjudices : annulation des procédures, délais supplémentaires, dépassements budgétaires, difficultés de décaissement, litiges techniques, résiliation des marchés, poursuites légales etc.

Pour atténuer ce risque, une mesure préventive a été proposée qui consiste à organiser des sessions de formation intensive en passation des marchés avec l'assistance d'un organisme de formation spécialisé,
La mise en œuvre de ce plan d'action sera financée dans le cadre de l'accord du Prêt.

2. OBJECTIFS DE L'ACTIVITE :

La formation envisagée vise à familiariser les cadres concernés avec les procédures de passation des marchés décrites dans les directives de la Banque Mondiale : « Directives – Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA » de mai 2004 et « Directives – Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale » de mai 2004 ainsi que selon les dispositions stipulées dans l'Accord de Prêt.

Cette formation vise également à doter ce personnel des techniques et de connaissances nécessaires à la préparation et l'utilisation des Dossiers types d'appel d'offres (DTAO) pour chaque modalité de passation des marchés ainsi que l'utilisation des rapports types d'évaluation et des contrats modèles.

Ainsi, la formation vise les objectifs suivants :

- Présenter les méthodes, procédures, normes et principes sous-jacents aux marchés et le processus de passation de marchés de fournitures, de travaux et de services de consultants selon les directives de la Banque Mondiale.
- Définir et planifier toutes les étapes et activités du processus d'un appel d'offres en tenant compte des spécificités de l'exécution de chaque marché.
- Préparer les responsables concernés à élaborer les documents relatifs aux marchés (TDR / DAO / DP / Formulaires standards / etc.)

3. PUBLIC CIBLE :

La formation envisagée s'adresse à un groupe d'environ une soixantaine (~ 60) de personnes parmi les cadres moyens et supérieurs du Ministère de l'Enseignement Supérieur au niveau central (Ministère) et décentralisé (Universités) qui, de part leur fonction, seront impliqués directement ou indirectement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités inscrites au programme, y compris la passation de tous types de marchés (Travaux, fournitures et services de consultants)

La formation concerne également les membres de la cellule de coordination du programme qui auront en charge la coordination et le suivi des activités inscrites au programme, les responsables du secrétariat permanent de la commission départementale des marchés et les cadres du Ministère de l'équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire directement impliqués dans la passation des marchés de travaux du PDESAQ..

Près d'un tiers des membres de ce groupe dispose d'expérience supérieure à 5 ans dans ce domaine ou ayant une fois suivi un séminaire sur ce thème. Reste que la majorité des membres du groupe n'a pas d'expérience dans les achats de biens d'équipements et/ou de fournitures financés par des prêts ou des crédits fournis par la Banque Mondiale, ou d'autres bailleurs de fonds.

Le niveau de formation initiale du public cible varie entre Bac + 2 et Bac + 6 et dont le profil est différent (ingénieurs, architectes, techniciens, administrateurs et gestionnaires).

4 ETENDUE DES PRESTATIONS :

L'organisme de formation sera appelé à organiser des sessions de formation en deux phases:

a) Dans une première phase, il s'agira

- ▶ d'identifier les besoins en formation dans le domaine de passation des marchés,
- ▶ de développer un programme de formation et des outils pédagogiques adaptés à ces besoins,
- ▶ d'exécuter le programme avec des méthodes appropriées (Formation action),
- ▶ d'évaluer le programme de formation pour tirer les leçons pour les besoins de la seconde phase.

b) Dans une seconde phase, et sous réserve d'une réalisation satisfaisante de la première phase, il s'agira d'organiser des sessions de consolidation ou d'approfondissement des connaissances après un an de pratique.

4.1 Activités préparatoires à la mission:

Dans leur mission, les experts doivent identifier les besoins spécifiques des cadres du Ministère de l'Enseignement Supérieur en formation

Une fois les besoins en formation identifiés, les experts sont appelés à produire les outils de formation lesquels consistent en :

- Un référentiel des compétences à développer pour chacun des groupes visés ;
- Un plan de formation incluant le contenu, les modalités d'organisation et le calendrier de la formation ;
- Les modules de formation ;
- Le cadre d'analyse et d'évaluation d'atteinte des objectifs.

Ces outils seront soumis au Ministère de l'Enseignement Supérieur pour revue et approbation, au plus tard un mois après l'entrée en vigueur du contrat.

4.2 Mise en œuvre de la formation : (programme de travail) :

Cette étape consiste à dispenser les sessions de formation selon le contenu, les modalités et le calendrier arrêtés et approuvés lors de la phase préparatoire.

Les sessions de formation seront rendues sous forme d'ateliers séminaires dans le pays requérant, au siège du Ministère de l'Enseignement Supérieur ou dans l'un des établissements sous sa tutelle.

Le tableau suivant présente la liste des activités et groupes d'activités, ainsi qu'une estimation de l'apport en Homme/jour des experts:

N°	Activités	Apport total
1	Activités préparatoires	10 H/J
2	Mise en œuvre de la formation	30 H/J
3	Evaluation de la formation	05 H/J

(1) : L'apport des experts est donné à titre indicatif et en journées-personnes.

4.3 Calendrier de réalisation des activités :

Le calendrier définitif des activités, et notamment les dates précises de chaque action de formation, seront déterminées en concertation avec le responsable du Ministère qui sera désigné en tant que coordinateur du projet, en tenant compte des contraintes professionnelles du public cible visé par la formation et ce, lors de l'étape de négociations des termes du contrat. Ce calendrier définitif sera inséré dans le contrat et fera partie intégrante de ce dernier.

Le calendrier prévisionnel des tâches à réaliser est présenté dans le tableau suivant :

N°	Activités	Date de démarrage	Date d'achèvement
1	Identification des besoins spécifiques en formation (Selon les exigences du programme et de l'organisation)	A l'entrée en vigueur du contrat	Au plus tard 15 jours après l'entrée en vigueur du contrat
2	Préparation et validation des modules de formation	Dès identification des besoins	Une fois les modules validés

3	Réalisation des sessions de formation	Dès approbation des modules et calendrier de formation	Au plus tard 30 jours après démarrage de la formation
4	Rapport d'Evaluation de la formation	Dès achèvement de la formation	Au plus tard 5 jours après l'achèvement de la formation

5. DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE :

Le bureau de formation devra remettre au Ministère de l'Enseignement Supérieur selon la forme et le contenu jugés satisfaisants :

- Les outils de formation,
- Un rapport d'évaluation de la formation

6. PROFIL DES EXPERTS :

Les experts proposés pour la réalisation de cette activité seront des spécialistes de haut niveau en ingénierie de la formation. Ils justifieront de solides références dans le domaine sur lesquels porte la formation envisagée. Ils doivent avoir une excellente maîtrise de la langue française, à l'oral et à l'écrit.

Les membres de l'équipe proposée par l'organisme de formation seront jugés sur la base des critères ci-après :

1. **Formation :** Tous les experts doivent posséder un diplôme sanctionnant au moins 4 années d'études supérieures.
2. **Expérience professionnelle :** Les experts proposés devront avoir, au moins, dix ans d'expérience professionnelle dont au minimum cinq (5) à un poste de passation de marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé une responsabilité similaire dans ce domaine.

Chaque expert devra justifier la participation avec succès à la réalisation d'une ou plusieurs interventions d'assistance technique et ou de formation à l'intention des gestionnaires et agents responsables de projets financés par la Banque Mondiale.

La connaissance des procédures de la Banque Mondiale, directives de la Banque en matière de passation des marchés de travaux, fournitures et services de consultants est indispensable.

La connaissance du cadre juridique de la passation des marchés selon la réglementation tunisienne serait un atout supplémentaire.